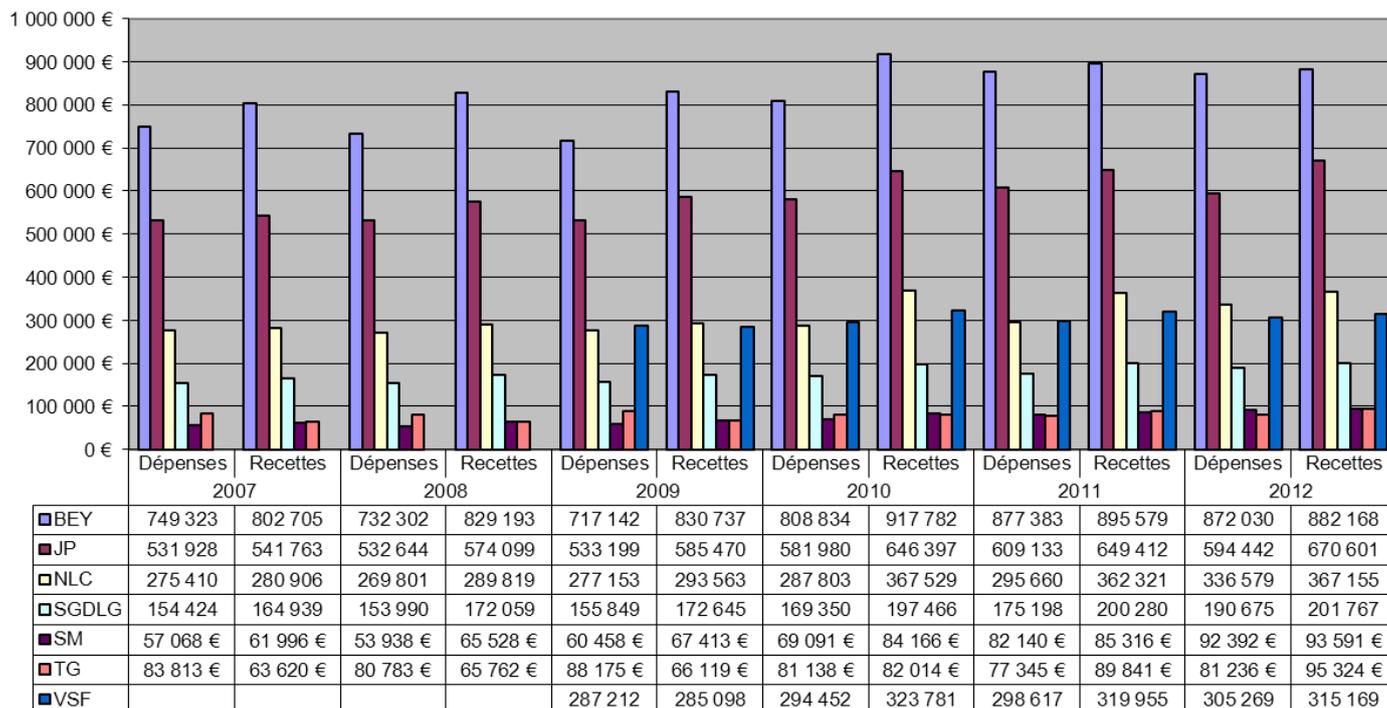


1. La Compétence « Gestion des Déchets Ménagers »

1 - 1 Dépenses et recettes - Répartition par ville adhérente



1 - 2 Déchèterie intercommunale

16 248 passages



788 tonnes de gravats
**68 tonnes de Déchets d'Équipements
 Électriques et Electroniques (DEEE)**
1 039 tonnes d'encombrants
36 tonnes de Déchets Dangereux des Ménages
35 tonnes de bûches
7 000 litres d'huile de vidange
0.2 tonnes de lampes
0.42 tonnes de batteries
1 tonne de piles

2. L'instruction des actes d'occupation des sols

Les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les reversements de fiscalité des villes. Les élus ont choisi de répartir les dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des villes.

Nombres de dossiers instruits par le service :

	2009	2010	2011	2012		2009	2010	2011	2012
Beynes	218	247	227	234	St-Germain-de-la-Grange	92	97	80	62
Jouars-Pontchartrain	213	228	218	273	Saulx-Marchais	33	45	40	29
Neauphle-le-Château	147	214	194	209	Thiverval-Grignon	28	25	38	33
Villiers-Saint-Frédéric	111	147	157	135	Total	842	1003	954	975

Nombre de certificats de conformité délivrés (suite à visite des services de Cœur d'Yvelines)

Aucun certificat n'est délivré « tacitement »

	2009	2010	2011	2012		2009	2010	2011	2012
Beynes	37	15	28	46	St-Germain-de-la-Grange	11	9	13	14
Jouars-Pontchartrain	32	24	23	25	Saulx-Marchais	2	2	3	12
Neauphle-le-Château	20	6	27	24	Thiverval-Grignon	3	1	2	3
Villiers-Saint-Frédéric	20	15	16	32	Total	125	72	112	156

Un service instructeur est mis en place pour les communes « isolées » (mais concernées par l'extension du périmètre de la Communauté de Communes) qui en font la demande. Une convention devra être signée avec chacune de ces communes – leur Maire devra également déléguer sa signature aux agents de Cœur d'Yvelines (même s'ils demeurent seuls signataires des décisions finales).

Le Conseil Communautaire décide de fixer le tarif « instruction du droit des sols » pour les communes non adhérentes à 38 € par heure de travail.

Le service débutera au 1^{er} janvier 2013.

3. Développement économique : le projet « Pavy 2 »

Travaux : La Commission d'Appel d'Offres se réunit les 2 et 23 mai 2012. Le 23 mai, le Conseil Communautaire autorise le Président à notifier le marché « Réalisation d'un Parc d'Activités » :

- Lot 1 : Société WATELET pour un montant de 1 823 218.52 € TTC
- Lot 2 : Société SPAC pour un montant de 724 364.34 € TTC,

L'Ordre de service de début des travaux est signé le 18 juin.

Le permis d'Aménager est signé le 2 octobre.

La fin des travaux est prévue pour l'été 2013.

Terrains : Les acquisitions foncières nécessaires à l'opération se poursuivent, pour un montant total de 394 493 € en 2012. Les indemnités d'éviction sont versées, comme cela avait été prévu, pour la somme de 45 000 €.

Financement : Le 26 septembre 2012, le Conseil Communautaire décide de contracter un emprunt pour financer l'opération Pavy 2 aux conditions suivantes :



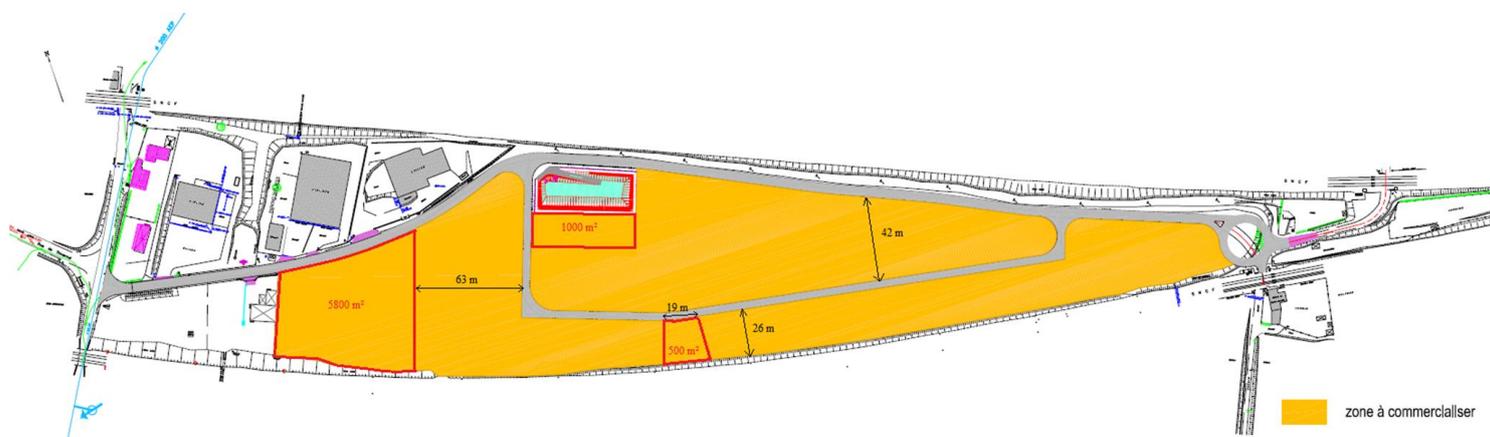
- Emprunt de : 2 000 000 €
- Organisme bancaire : Caisse d'Épargne
- Durée : 7 ans
- Taux fixe : 3,21 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : 4 000 €

Commercialisation : Le 26 septembre, le Conseil fixe le prix du terrain à 80 € / m².

Le cahier des charges de cession de terrains et le cahier de prescriptions sont rédigés. Un dépliant de communication est réalisé et distribué.

Les promesses de vente des terrains peuvent être signées à compter du 15 novembre. L'étude de notaires « Sambain et Renouard » est désignée comme Notaires référents.

La commercialisation des terrains est confiée à l'équipe administrative de Cœur d'Yvelines, qui se charge de la publicité, des prises de rendez-vous, des visites de chantier, des pré-réservations, du bornage, des relations avec le Notaire...



4. Autres projet de développement économique

4-1 Aménagement de la rue des Artisans de Jouars-Pontchartrain



Il s'agit :

- d'organiser le stationnement sur toute la zone
- d'améliorer les conditions de circulation et d'accès aux entreprises
- d'améliorer les conditions de sécurité (particulièrement pour le cheminement des piétons)
- d'améliorer l'éclairage public tout en réduisant la consommation d'énergie

Les travaux démarrent le 25 juillet et se terminent le 10 décembre.

Le budget s'élève à 216 661 € HT (259 126 € TTC).

4-2 Aménagement du 23 Rue de la République à Beynes

L'aménagement du bâtiment situé au 23 rue de la République à Beynes est déclaré d'intérêt communautaire le 2 mai. Il s'agit de modifier un local pour qu'il puisse accueillir de l'activité économique. Cœur d'Yvelines percevra les recettes de fiscalité professionnelle liée à cette installation.

L'opération est estimée à 140 000 € TTC. Les travaux seront réalisés du dernier trimestre 2012 jusqu'au mois d'avril 2013.

5. Aménagements aux abords des gares

40 places de parking sont créées aux abords de la gare de Villiers-Saint-Frédéric. Les travaux démarrent le 8 octobre et se terminent le 9 novembre.

Le budget s'élève à 31 207 € HT (37 323 € TTC).



6. Le « Relais Intercommunal d'Assistants Maternels » (RIAM)

Le service est proposé à tous les parents à la recherche d'un mode d'accueil ainsi qu'aux 117 assistantes maternelles de secteur libre en activité (sur un total de 124 agréments). Ceci représente 327 possibilités d'accueil d'enfants, en journée, en temps partiel, et en extra-scolaire.

Mission informative : essentielle pour venir en aide aux parents et aux professionnel(le) s, pour mettre en relation l'offre et la demande (2 425 contacts en 2012 (mails, appels téléphoniques ou rendez-vous).

En proposant des entretiens individuels ou des informations collectives thématique, aux familles et aux professionnelles, le RIAM informe sur :

- les différents modes d'accueil,
- l'importance du choix de mode d'accueil en général et de celui de l'assistant(e) maternel(e) en particulier
- la connaissance du métier et l'obtention de l'agrément des assistant(e)s maternel(e)s
- les droits et obligations du particulier employeur et des assistant(e)s maternel(e)s salarié(e)s du particulier
- le statut de l'assistant(e) maternel(e)
- - la spécificité de l'emploi à domicile
- - la gestion et une diffusion de l'offre et la demande à partir des disponibilités exprimées par certaines professionnelles
- la connaissance de l'enfant et ses besoins,

Mission d'animation : vise le tissage d'un réseau de professionnel(le) s et de partenaires. Les activités proposées par le relais favorisent les échanges, le partage d'expérience, interrogent les pratiques professionnelles, sensibilisent au besoin de formation et participent à la construction de l'identité professionnelle.

- 71 matinées d'éveil (en moyenne par séance : 10 assistantes maternelles et 21 enfants), ont lieu, durant la période scolaire, le mardi matin sur Villiers Saint Frédéric, le jeudi matin sur Beynes et le vendredi matin sur Neauphle le Château.
- 6 ateliers de motricité au dojo de Villiers-Saint-Frédéric (en moyenne par séance : 27 assistantes maternelles et 68 enfants).
- La fête de Noël : 53 assistantes maternelles et 161 enfants.
- 3 réunions thématiques en soirée (thématique administrative et pédagogique)

7. Crèche « Cœurs d'enfants »

Par décision du Conseil communautaire, la gestion de la crèche Cœur d'Enfants (qui accueillent les enfants de Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric) est transférée à Cœur d'Yvelines.

Les personnels sont transférés, le contrat de délégation de service public également.

Les factures sont réglées par Cœur d'Yvelines, qui percevra les recettes de la CAF.

8. Les Fonds de Concours

Par modification des statuts, le Conseil Communautaire du 2 mai inscrit en compétences facultatives :

Soutiens financiers (subventions d'investissement sous conditions d'éligibilité)

- aux actions d'aménagement de l'espace dans le cadre de mise aux normes aux règles d'accessibilité
- aux actions de protection et de mise en valeur de l'environnement
- aux actions de rénovation énergétique et thermique de l'éclairage public et des bâtiments communaux existants

Les communes doivent proposer des demandes à la commission des finances de Cœur d'Yvelines.

Après délibérations concomitantes du conseil municipal concerné et du conseil communautaire, une convention est signée (modèle de convention validé par le conseil communautaire du 1^{er} octobre).

En 2012, le Conseil autorise le versement de 8 fonds de concours pour une somme globale de 122 023 €.

Les 1ers acomptes de 80 % sont versés aux villes concernées pour 97 617 €. Les soldes sont inscrits en restes à réaliser pour 2013.

9. Le budget et le personnel

Le personnel

Au 31/12/2012, personnel de la CC

		Service administratif	Service Instruction	Service « déchets »	RIAM	Crèche
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Temps complet	25 %	75 %	-	-	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Temps complet	100 %	-	-	-	
Adjoint administratif	Temps complet Contractuel	100 %				
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	100 %	-	-	-	
Rédacteur	Temps Complet	50 %	50 %	-	-	
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Temps Complet Mis à la disposition de JP pour 50 % du temps de travail	-	100 %	-	-	
Attaché	Coordinateur – mis à disposition à temps partiel	100 %	-	-	-	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps Complet	-	-	100 %	-	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps Complet	-	-	100 %	-	
Educateur de Jeunes Enfants	Temps Complet	-	-	-	100 %	
Educateur de Jeunes Enfants						100 %
Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} classe	Temps complet – en disponibilité					100 %

Compte administratif 2011

Le 28 mars, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2011, lequel présente les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	4 827 788,91 €	10 844 401,11 €
Reports de 2010	-231 505,17 €	971 230,99 €
Dépenses	1 581 208,21 €	8 730 695,92 €
Excédent	3 015 075,53 €	3 084 936,18 €

Le budget primitif 2012

Le 11 avril 2012, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2012 de la CCCY, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : 14 080 261,13 €
- Section d'investissement : 12 016 455,53 €

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap 011	Charges à caractère général	4 678 499,71 €	Chap 70	Produits des services	75 000,00 €
Chap 012	Charges de personnel	352 581,00 €	Chap 73	Impôts et taxes	8 502 625,95 €
Chap 014	Atténuation de produits	3 236 716,78 €	Chap 74	Dotations et participations	2 315 703,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	637 000,00 €	Chap 75	Autres produits de gestion courante	2 000,00 €
Chap 66	Charges financières	10 000,00 €	Chap 77	Produits exceptionnels	31 000,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	300,00 €	Chap 013	Atténuation de charges	68 996,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	643 250,64 €	R002	Résultat reporté	3 084 936,18 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	4 321 913,00 €			
Chap 42	Opérations d'ordre entre section	200 000,00 €			
		14 080 261,13 €			14 080 261,13 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap 20	Immobilisations incorporelles	302 000,00 €	Chap 13	Subventions d'investissement	603 907,00 €
Chap 204	Subventions d'équipement versées	800 000,00 €	Chap 10	Dotation fonds divers réserves (hors 1068)	464 760,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	589 300,00 €	Chap 1068	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
Chap 23	Immobilisations en cours	9 568 055,53 €	Chap 16	Emprunts et dettes	3 400 000,00 €
Chap 16	Remboursement d'emprunts	57 100,00 €	Chap 165	Dépôts et cautionnements reçus	10 800,00 €
Chap 020	Dépenses imprévues	700 000,00 €	Chap 021	Virement de la section fonctionnement	4 321 913,00 €
			Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	200 000,00 €
			R 001	Solde d'exécution positif reporté	3 015 075,53 €
		12 016 455,53 €			12 016 455,53 €

10. Réunions de conseils et de commissions

Février	01/02/12	Conseil Communautaire		17/10/12	Commission « Développement Economique »
Mars	21/03/12	Commission « Finances »	Octobre	29/10/12	Commission « Développement Economique »
	28/03/12	Conseil Communautaire		Novembre	27/11/12
Avril	11/04/12	Conseil Communautaire			28/11/12
Mai	02/05/12	Conseil Communautaire	Décembre	19/12/12	Commission « Ordures Ménagères »
Juin	13/06/12	Commission « Finances »			
	27/06/12	Conseil Communautaire			
Septembre	05/09/12	Commission « Développement Economique »			
	19/09/12	Commission « Gens du Voyage »			
	26/09/12	Conseil Communautaire			

11. Extension de périmètre

- Le 8/02/12 Réunion des élus : définition d'une méthode de travail
Une étude est commandée auprès du cabinet « Gestion Locale »
- Les 14 et 21/04/12 Réunion des élus « en ateliers » pour étudier les compétences actuelles de Cœur d'Yvelines
- Le 03/07/12 Présentation de la phase « diagnostic » par le cabinet d'études aux 31 maires concernés
- Le 25/09/12 Réunion des secrétaires de mairie : présentation de la structure intercommunale
- Le 12/12/12 L'arrêté préfectoral 2012354 porte extension du périmètre de Cœur d'Yvelines

Le périmètre, d'un seul tenant et sans enclave, comprend le territoire des communes d'Auteuil, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Beynes, Boissy-sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Les Mesnuls, Millemont, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, La Queue-lez-Yvelines, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Thoiry, Le Tremblay-sur-Mauldre, Vicq, Villiers-le-Mahieu et Villiers-Saint-Frédéric.

En 2013, l'étude confiée au cabinet sera achevée ; les communes rendront leur avis quant au périmètre et aux conditions de gouvernance.